

Etat Belge
c/o Monsieur Deschepper
Avenue du Prince de Liège 133
5100 Namur

Auderghem, lundi 3 février 2025

Vos références :

Madame, Monsieur,

CONCERNE **ACP CASSEANDRA-DONATELLO Rue Colonel Bourg 154-156, 1140 Evere – Vente SPF FINANCE**

En réponse à votre courriel du 23 janvier 2025, veuillez trouver, ci-dessous, les renseignements demandés :

Article 3.94 §1

1° Montant du fonds de roulement permanent

A ce jour, le fonds de roulement permanent de la copropriété s'élève à 10.000,00€ pour chaque entrée. Le fonds de roulement sera transféré par nous entre acheteur et vendeur après paiement des sommes dues à la copropriété (il est la seule garantie de bonne fin qu'elle possède à l'égard des vendeurs)

Montant du fonds de réserve

À ce jour :

- Le fond de réserve général de la copropriété s'élève à 25.101,95€ et reste acquis à l'association
- Le fond de réserve du bloc Cassandra s'élève à 10.107,37€ et reste acquis à l'association
- Le fond de réserve général de la copropriété s'élève à 11.223,59€ et reste acquis à l'association

2° Montant des arriérés dus par le cédant

A ce jour, le cédant présente un arriéré de **1 836,99€ € (en dehors du coût de la présente)**. Il y aura lieu de réactualiser la situation avant la signature de l'acte et en cas d'arriérés, les retenir sur le prix de vente par les soins du notaire instrumentant et les reverser sur le compte courant **BE13 0689 3512 9739** de l'association.

3° Situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété

L'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2024 a approuvé :

- Cassandra : appeler 2.500,00€ par trimestre
- Donatello : appeler 2.500,00€ par trimestre

L'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2024 a approuvé :

- Un appel de 2.200,00€ en 1 appel suivant l'assemblée au fonds de réserve Donatello pour financer les Travaux de remplacement des compteurs de passages dans les parties communes

4° Relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété

Néant

5° Procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques de charges des deux dernières années

Vous trouverez les documents demandés sur ce lien : <https://eurofa.box.com/v/ACPCASS-DON-PVAG>

6° Copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :

Vous trouverez les documents demandés sur ce lien :
<https://eurofa.box.com/v/ACPCASS-DON-Compta>

***Les liens communiqué sont accessibles jusqu'au 24 février, nous vous invitons dès lors à télécharger les documents qui vous sont nécessaires.**

Article 3.94 §2

1° Néant

2° **L'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2024 a approuvé :**

- Cassandra : appeler 2.500,00€ par trimestre
- Donatello : appeler 2.500,00€ par trimestre

L'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2024 a approuvé :

- Un appel de 2.200,00€ en 1 appel suivant l'assemblée au fonds de réserve Donatello pour financer les Travaux de remplacement des compteurs de passages dans les parties communes

3° Néant

4° Néant

Cout de la présente : Réponse notaire §1 et §2

399,30€ TVAC

Pour EUROFA
PIRON Margaux
Gestionnaire de copropriétés